



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 13/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Janvier 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, MARTIN, JOUET, DELON.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. CASTAING	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Autorisation du Conseil Municipal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, dispositif de veille éducative, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, est reconduit pour cette année scolaire 2016/2017.

Trois actions sont à nouveau proposées : une action au collège d'Aussonne, une action à l'école primaire Jules-Ferry et une action à l'école primaire Louise-Michel pour les élèves du CP au CM2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- De reconduire un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental et de tout organisme ou collectivité publique relative à la mise en place de ce dispositif de veille éducative,
- De l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette contractualisation,
- De l'autoriser à engager toutes dépenses dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 janvier 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

